



Observatoire économique et statistique
d'Afrique subsaharienne

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES
DU PROGRAMME DE TRAVAIL
D'AFRISTAT 2011-2015
pour l'atteinte des Objectifs
du millénaire pour le développement

Juillet 2009



Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne

**LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES
DU PROGRAMME DE TRAVAIL D'AFRISTAT 2011-2015
pour l'atteinte des Objectifs du
millénaire pour le développement**

Juillet 2009



AVANT-PROPOS

La 18ème session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT, tenue le 16 avril 2009 à Ouagadougou (Burkina Faso), a instruit la direction générale de cette organisation d'élaborer un programme de travail pour la période quinquennale 2011-2015.

Usant de ses prérogatives et conformément aux dispositions du traité portant création d'AFRISTAT, le Conseil des Ministres a adopté les orientations stratégiques sur lesquelles le programme de travail doit être construit.

En prenant cette décision, les ministres des Etats membres d'AFRISTAT ont non seulement respecté leur mandat mais également tenu à conformer leur action au contexte actuel. En effet, 2015 est l'année de clôture du Fonds AFRISTAT 2006-2015 qui finance actuellement les activités de l'organisation. Mais, c'est aussi et surtout l'année qui va marquer le point d'achèvement du programme de réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

En 2015, AFRISTAT, devenu une organisation majeure (il célébrera le vingtième anniversaire du démarrage de ses activités en janvier 2016), devra constituer le principal partenaire de ses Etats membres dans l'évaluation de la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement. Les orientations données laissent augurer cela. Ce qui correspond, dans l'esprit des ministres, à un engagement de leurs Etats à soutenir davantage l'action d'AFRISTAT pour assurer son développement.

Un programme de travail pluriannuel, élaboré avec la participation de tous les Etats membres et de la communauté des partenaires qui n'a cessé de soutenir AFRISTAT, va traduire cet engagement politique en actions concrètes qui seront exécutées sous forme de plans annuels au cours de la période 2011-2015.

Comme pour ses programmes de travail antérieurs, le PROSMIC et le PSTA 2006-2010, AFRISTAT compte sur le soutien indéfectible de ses Etats membres et l'assistance bienveillante des partenaires au développement pour assurer un grand succès à son nouveau programme 2011-2015.

Bamako, 16 juillet 2009

Martin BALEPA
Directeur Général d'AFRISTAT

Sommaire

ABRÉVIATIONS	5
1. BREF APERÇU DES PRIORITÉS ET DÉFIS EN MATIÈRE DE PRODUCTION STATISTIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE	6
2. FORCES, FAIBLESSES ET OPPORTUNITÉS D'AFRISTAT	14
3. RAPPEL DE LA MISSION ET DE LA VISION D'AFRISTAT, ET OBJECTIF GLOBAL DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2011-2015	16
3.1 LA MISSION D'AFRISTAT	16
3.2 LA VISION À LONG TERME D'AFRISTAT	17
3.3 L'OBJECTIF GLOBAL DU PROGRAMME DE TRAVAIL D'AFRISTAT POUR LA PÉRIODE 2011-2015	17
4. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE TRAVAIL D'AFRISTAT POUR LA PÉRIODE 2011-2015	18
4.1 ORIENTATION 1 : CONSOLIDER LES ACQUIS RÉSULTANT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE TRAVAIL ANTÉRIEURS	18
4.2 ORIENTATION 2 : ELARGIR LES DOMAINES D'INTERVENTION D'AFRISTAT AUX STATISTIQUES SECTORIELLES ET AUX NOUVELLES THÉMATIQUES	19
4.3 ORIENTATION 3 : DÉVELOPPER ET METTRE EN ŒUVRE DES MÉTHODES ALTERNATIVES ET COMPLÉMENTAIRES POUR UNE PRODUCTION STATISTIQUE DURABLE ET PLUS RÉGULIÈRE	20
4.4 ORIENTATION 4 : INSCRIRE L'ACTION D'AFRISTAT DANS UNE DYNAMIQUE DE RÉPONSE AUX SOLLICITATIONS DE SON ÉLARGISSEMENT À D'AUTRES ETATS	20
4.5 ORIENTATION 5 : MOBILISER LES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2011-2015	21
5. RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION, ET CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME STRATÉGIQUE DE TRAVAIL D'AFRISTAT POUR LA PÉRIODE 2011-2015	21
5.1 RISQUES	22
5.2 CONDITIONS DE RÉUSSITE	23

ABBREVIATIONS

AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale
COMESA	Common Market of Eastern and Southern Africa (Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe)
FMI	Fonds monétaire international
INS	Institut national de statistique
NSDD	Norme spéciale de diffusion des données
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
PSTA	Programme stratégique de travail d'AFRISTAT
PTF	Partenaire technique et financier
SGDD	Système général de diffusion de données
SNDS	Stratégie nationale de développement de la statistique
SSN	Système statistique national
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UMA	Union du Maghreb arabe



LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PROGRAMME DE TRAVAIL D'AFRISTAT POUR LA PERIODE 2011-2015

1 BREF APERÇU DES PRIORITES ET DEFIS EN MATIERE DE PRODUCTION STATISTIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

1. Le programme de travail d'AFRISTAT pour la période 2011-2015 couvrira le second quinquennat du Fonds AFRISTAT actuel. Ce programme mènera AFRISTAT au vingtième anniversaire du démarrage effectif de ses activités. Depuis le démarrage de celles-ci en 1996, AFRISTAT a déployé des efforts importants en vue d'aider ses Etats membres à résoudre leurs multiples problèmes relatifs à la mise à disposition régulière de données statistiques indispensables à la prise de décisions. Son action s'est également dirigée vers les organisations d'intégration économique sous-régionales et les écoles de formation statistique ainsi qu'à d'autres organisations africaines soucieuses de contribuer à l'amélioration des données statistiques de leurs pays membres.
2. Les résultats atteints ont permis de donner satisfaction à de nombreux utilisateurs de données statistiques africaines au premier rang desquels se trouvent les partenaires techniques et financiers (PTF). Manifestant leur satisfaction à AFRISTAT, les PTF accordent de plus en plus leur confiance à cette institution, ce qui se traduit par la conclusion de nombreux accords de partenariat pour la conduite de projets statistiques au profit d'un grand nombre d'Etats africains.
3. L'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme stratégique de travail d'AFRISTAT (PSTA) pour la période 2006-2010, dont les conclusions ont été présentées à la dix-huitième session du Comité de direction d'AFRISTAT en octobre 2008, et les recommandations de cette instance ont permis de dessiner les grandes lignes devant présider au travail de l'Observatoire pour la période 2011-2015.
4. Cependant, il convient de rappeler que les progrès enregistrés par AFRISTAT ont été obtenus dans un environnement économique, social et politique en perpétuel changement nécessitant le recours à des informations diverses et variées pour soit expliquer certains phénomènes ou événements, soit élaborer ou assurer le suivi et évaluation des stratégies et politiques de développement. Le développement étant une réalité multidimensionnelle et globale, sa gestion nécessite en effet des informations qui débordent le cadre des informations purement quantitatives répondant aux préoccupations de recherche des équilibres macroéconomiques.

Cela se voit aujourd'hui dans la gamme d'indicateurs requis pour le suivi et évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté, la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et la gestion axée sur les résultats.

5. L'absence de statistiques de bonne qualité constitue un handicap sérieux pour la prise de décisions. A titre d'exemple, la crise alimentaire mondiale de ces dernières années, consécutive à la flambée des cours du pétrole, a été un fort signal invitant les Etats à asseoir un meilleur suivi de la situation alimentaire. Elle a eu de lourdes répercussions sur les conditions de vie des ménages dans les pays africains. Ainsi, dans beaucoup de pays, les statistiques disponibles n'ont permis ni d'anticiper ce phénomène ni de proposer des analyses approfondies pour expliquer et orienter les politiques sociales à mettre en œuvre. Cette situation a été exacerbée par la crise financière internationale qui a suivi. Cette dernière crise aura sans nul doute de nombreuses répercussions sur les économies africaines dont la baisse de l'aide publique au développement et celle des investissements étrangers directs, notamment en faveur du développement de la statistique. Faute de statistiques fiables, l'ampleur de son impact aura été mal cernée dans les pays d'Afrique subsaharienne et les solutions à opposer aux effets de cette crise sur les populations risquent d'être fondées sur des bases insuffisamment documentées.
6. La crise alimentaire mondiale et la crise financière internationale ne devraient pas cependant occulter de vieux défis auxquels les Etats font face. Au niveau international, de nombreuses initiatives liées directement ou indirectement à la statistique doivent être prises en considération. Deux d'entre elles méritent d'être rappelées :
 - (i) la Déclaration des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) accordant une place de choix à l'amélioration des conditions de vie des populations et (ii) la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement.
7. « Eliminer la pauvreté en 2015 » dans le monde, tel est le slogan des Nations unies pour la mise en œuvre des OMD. Pour cela, chacun des objectifs est traduit par un certain nombre d'indicateurs (plus de 60) dont une évaluation régulière permet de mesurer les progrès réalisés pour leur atteinte. Les Etats sont tenus de suivre ces indicateurs à des fins de comparaison conformément aux recommandations internationales. Chaque Etat doit aussi les calculer lui-même afin d'en garantir la qualité et éviter ainsi leurs estimations par des administrations autres que nationales.

Encadré 1 : Objectifs du millénaire pour le développement

Les Objectifs du millénaire pour le développement se déclinent en huit (8) points : (1) Réduire l'extrême pauvreté et la faim ; (2) Assurer l'éducation primaire pour tous ; (3) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; (4) Réduire la mortalité infantile ; (5) Améliorer la santé maternelle ; (6) Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ; (7) Préserver l'environnement ; (8) Mettre en place un partenariat pour le développement.

8. A cinq ans du terme des OMD, la communauté internationale reconnaît l'amélioration de la disponibilité des statistiques de qualité pour le suivi des progrès de la mise en œuvre des stratégies de développement¹. Cependant, d'autres progrès encore plus importants doivent être obtenus pour réussir le pari. AFRISTAT sera donc tenu au cours du prochain quinquennat à renforcer ses appuis aux Etats membres.

9. Sur un autre plan, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2 mars 2005) engage les pays et organismes signataires de cet accord international, à continuer d'accroître les efforts de manière concertée pour améliorer la gestion axée sur les résultats et tirer de part et d'autre un meilleur parti de l'aide au développement. Le 4 septembre 2008, le Forum de haut niveau d'Accra (Ghana) a adopté une nouvelle déclaration dite Programme d'action d'Accra (Accra Agenda for Action) « en vue



¹Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. Rapport du Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique. New York, juin 2008.

d'accélérer et d'amplifier la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ». Ces deux déclarations, ainsi que le Consensus de Monterrey (mars 2002), insistent particulièrement sur l'harmonisation, l'appropriation par les pays du processus du développement, la construction des partenariats efficaces et le principe de rendre compte des résultats.

10. Par ailleurs, l'intégration économique à l'échelle mondiale soulève de nouvelles problématiques liées à des questions qui prennent de plus en plus d'importance sur le plan international. Il s'agit entre autres du suivi des échanges internationaux de biens et services, des changements climatiques et de l'environnement, et de la mesure de l'économie numérique.
11. Toutes ces situations remettent à l'ordre du jour les défis que doivent relever les systèmes statistiques nationaux (SSN) et leur capacité à tenir le rôle de « météo économique et sociale » et d'instrument privilégié pour l'analyse décisionnelle.
12. Sur un autre plan, de nouveaux cadres méthodologiques internationaux ont été publiés, et certains anciens cadres ont été revus et actualisés. En particulier, la dernière révision du Système de comptabilité nationale (SCN 2008) qui vient d'être adoptée nécessitera des efforts importants aux Etats membres d'AFRISTAT pour maîtriser les nouvelles directives. En outre, parmi les nouvelles initiatives dont la mise en œuvre interviendra dans les cinq prochaines années, on peut citer : le système de comptabilité économique et environnementale, les recommandations internationales sur les statistiques de l'énergie, le cycle 2011 du programme de comparaison internationale, etc. D'autres réflexions sont en cours pour améliorer les cadres d'élaboration des statistiques sociales, des statistiques agricoles et rurales, des statistiques de l'éducation, des statistiques de la santé, des statistiques de l'emploi (y compris l'économie informelle), des statistiques du genre, etc.
13. De même, l'initiative récente du Fonds monétaire international (FMI) de promouvoir les bonnes pratiques en matière de diffusion des statistiques officielles au sein des Etats par la révision des cadres de normalisation (SGDD/NSDD) marque un nouveau départ pour le renforcement de la programmation statistique.
14. Au niveau régional, de nouvelles initiatives ont aussi été prises depuis le lancement du dernier programme de travail de moyen terme d'AFRISTAT 2006-2010. Il s'agit en particulier de :
 - (i) l'adoption le 9 février 2009 de la Charte africaine de la statistique par les Chefs d'Etat et de Gouvernement ;
 - (ii) l'adoption par les Etats d'Afrique d'un Cadre stratégique

régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique (CSRR) ;

(iii) la réactivation de la place de la fonction statistique au sein de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et la création de la Commission statistique pour l'Afrique à l'instar de celle existant au niveau international.

15. Ces initiatives majeures, sans oublier la participation des Etats membres d'AFRISTAT au dernier cycle du Programme de comparaison internationale ainsi qu'au programme de renforcement des capacités de la BAD, constituent autant d'opportunités que d'engagements qui contribuent au développement de la statistique en Afrique. En particulier, plus qu'un symbole, la Charte africaine de la statistique est la manifestation de la volonté et de la prise de conscience des plus hauts responsables politiques africains à reconnaître l'importance et le rôle de la statistique comme outil incontournable et nécessaire pour l'élaboration et le suivi des stratégies de développement.
16. Au niveau sous-régional, la Commission de la CEMAC et la Commission de l'UEMOA ont mis en place des programmes sous-régionaux de statistique dans le cadre de leurs stratégies communes respectives de développement. Par ailleurs, l'appartenance de certains Etats membres d'AFRISTAT à la CEDEAO, à la CEEAC, à la COMESA et à l'UMA apporte une nouvelle dimension à la manière dont AFRISTAT devrait désormais organiser ses interventions. En effet, AFRISTAT devra poursuivre le renforcement des synergies avec ces institutions² pour contribuer au développement de l'harmonisation des statistiques africaines.
17. Le Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique relève que « l'importance des OMD est telle qu'on ne peut se permettre de les voir échouer³ » et confirme par la suite le rôle de support essentiel qu'est la statistique pour aider à atteindre ces objectifs. Les actions initiées dans beaucoup de pays en faveur de la statistique réaffirment la volonté des gouvernements à assurer le développement de cet outil. Au sein des Etats membres, le processus d'élaboration des stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) rentre de plus en plus dans les bonnes pratiques pour répondre à l'appel du Plan d'action de Marrakech qui invite tous les pays africains subsahariens à asseoir la production statistique sur de véritables cadres de programmation stratégique. A cette occasion, de vastes réformes devant conduire au renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des SSN ont été également engagées. Ces réformes devraient permettre, avec plus de diligence et d'efficacité, de rendre disponibles les données nécessaires à l'élaboration, et au suivi et évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté.

²Dans le présent document, ce type d'institutions (institutions d'intégration économique sous-régionales ou régionales) renvoie aux 'communautés économiques régionales (CER)' conformément à la classification de la Commission de l'Union africaine.

³Supra.

18. Les gouvernements, en introduisant ces réformes dans l'organisation des systèmes statistiques de leurs pays, ont imposé de nouvelles nécessités, surtout en ce qui concerne la régularité et la qualité de la production statistique. Sur ce plan, ces changements peuvent être compris comme un nouvel engagement que les responsables des SSN prennent pour satisfaire la demande d'un public devenu nombreux et exigeant.
19. Depuis 2008, en adoptant le principe de la contractualisation de ses relations de travail avec chaque institut national de statistique, AFRISTAT contribue plus efficacement à la réalisation de ces engagements par des appuis spécifiques pour répondre à des besoins précis.
20. Face à ces différentes situations, susceptibles de connaître des développements importants au cours du prochain quinquennat, AFRISTAT devra proposer des solutions appropriées et innovantes en matière d'appuis pour le renforcement des capacités des SSN afin de leur permettre de répondre aux diverses demandes des utilisateurs.
21. Concernant l'institution elle-même, l'Observatoire reste une structure relativement stable dans son organisation et ses méthodes de travail malgré une augmentation du nombre d'Etats membres (de 14 à la création à 20 actuellement), un accroissement et une diversification importants de ses activités.
22. Par ailleurs, les institutions d'intégration économique sous-régionales (CEDEAO, CEMAC et UEMOA en particulier) développent leurs propres programmes de renforcement de capacités statistiques qui vont certainement se traduire par une modification de la demande en appuis techniques de ces institutions. En outre, rompant avec sa vocation initiale d'institution au service des seuls pays francophones majoritairement membres de la Zone Franc, AFRISTAT intervient aujourd'hui dans de nombreux Etats non membres, en particulier les pays anglophones de la CEDEAO (Gambie, Ghana, Liberia, Nigeria et Sierra Leone) et ceux d'autres régions d'Afrique (République démocratique du Congo, Ouganda et Zambie). Au près de la CEDEAO, son intervention contribue à l'harmonisation statistique dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. La promulgation de la Charte africaine de la statistique place AFRISTAT devant de nouvelles responsabilités.



A cet effet, il est attendu que de nouvelles opportunités de partenariat lui soient offertes pour participer aux travaux de renforcement de capacités et d'harmonisation statistique qui pourraient être ouverts dans d'autres régions du continent.

23. La prise en charge de ces nouvelles contraintes et opportunités émergentes requiert qu'AFRISTAT redéfinisse très clairement ses choix stratégiques à long terme, tout en gardant ce qui fait sa force, à savoir la qualité de ses interventions. Ces choix portent autant sur les modalités d'intervention que sur son organisation interne, dans un esprit de complémentarité et de subsidiarité (et non de concurrence) avec les autres institutions sous-régionales et régionales.
24. Sur le plan du partenariat, l'Afrique a connu de nouveaux développements ces dernières années dans le domaine de la statistique. La réunion du Consortium de PARIS21 en novembre 2009 sur le thème « Statistiques au service du développement » permettra de « renouveler le partenariat » entre la communauté des acteurs au développement et les pays africains. Les appuis apportés ont été forts déterminants pour le développement de la statistique en Afrique. Ils devront normalement se poursuivre dans le cadre du soutien apporté aux pays pour la mise en œuvre des stratégies de développement.
25. Dans la zone couverte par AFRISTAT, les organisations multilatérales et régionales ont initié de nouveaux programmes nationaux et multinationaux de renforcement des capacités statistiques. La Banque mondiale poursuit ses appuis directs à travers le fonds fiduciaire accordé aux INS et aux écoles de formation statistique.

Le Fonds monétaire international, par l'entremise de ses centres d'assistance technique (AFRITAC-Centre et AFRITAC-Ouest), appuie les Etats membres dans l'amélioration de la production des statistiques du secteur réel. AFRISTAT poursuit les négociations avec le Programme des Nations unies pour le développement en vue du financement de la deuxième phase du programme de suivi des indicateurs des OMD dans plus de vingt pays africains. Après une première phase fructueuse, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique a renouvelé sa confiance à AFRISTAT pour la poursuite du projet de renforcement des systèmes d'information sur le marché du travail dans cinq pays africains au cours de la période 2009-2011. Sous la supervision de la Banque africaine de développement, AFRISTAT a assuré, dans une vingtaine de pays africains, la coordination de la mise en œuvre du cycle 2005 du Programme de comparaison internationale. Après cette première expérience, la BAD et AFRISTAT poursuivent leur collaboration dans l'exécution du Programme de renforcement des capacités statistiques que cette banque a initié pour les années 2009 et 2010. Cette collaboration soutenue devra certainement être mise à profit pour les prochains programmes de ce type.

AFRISTAT poursuit des négociations avec d'autres partenaires, telle que la Banque islamique de développement, pour obtenir plus d'appuis en faveur de ses Etats membres.

26. En ce qui concerne les partenaires bilatéraux, AFRISTAT et ses Etats membres bénéficient d'un important soutien de la France à travers ses administrations (Coopération française, Agence française de développement, Institut national de la statistique et des études économiques, Institut de recherche en développement). Ce soutien se manifeste par sa participation au Fonds AFRISTAT, par l'octroi des subventions financières pour la réalisation des activités et par la fourniture d'assistants techniques pour compléter et renforcer l'expertise d'AFRISTAT et de certains pays. D'autres Etats, comme la Suède, interviennent aussi dans le renforcement des capacités statistiques des SSN des Etats membres d'AFRISTAT.

Encadré 2 : Recommandation du Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique dans le domaine de la statistique (juin 2008)

Avec l'appui des partenaires au développement, les gouvernements devraient financer et mettre en oeuvre des Stratégies nationales de développement de la statistique susceptibles de bénéficier de financement, le but étant de renforcer les systèmes de données et de développer les capacités statistiques dans toute l'Afrique. Un soutien devrait être apporté en particulier à la série de recensements de 2010, à la création des systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, et à l'infrastructure pour la conduite d'enquêtes socioéconomiques de meilleure qualité et fournissant des données comparables. Un montant d'environ 250 millions de dollars*, sous forme de financement externe, devra être consacré chaque année aux investissements nécessaires et aux dépenses de fonctionnement associées. L'appui aux Stratégies nationales de développement des statistiques pourrait être fourni par le biais du Cadre stratégique régional de référence pour le développement de la capacité statistique en Afrique (CSRR).

* Soit un montant estimatif de 85 millions de dollars pour les recensements, de 50 millions de dollars pour les enquêtes sur les ménages, de 80 millions de dollars pour les systèmes d'enregistrement des données d'état civil et de statistiques de l'état civil, de 20 millions de dollars pour le développement institutionnel et de 15 millions de dollars pour d'autres activités de formation

27. Eu égard au contexte succinctement décrit ci-dessus, le programme de travail d'AFRISTAT pour la période 2011-2015 devra tout aussi bien s'inscrire dans la continuité des précédents que dans la perspective de l'innovation de ses interventions. L'innovation devra aussi porter sur le cadre institutionnel de l'Observatoire pour faire face à une pression de plus en plus forte de la demande en appui technique provenant de nombreux pays africains sans distinction de sous-région.

28. La continuité signifie le maintien des principales actions engagées depuis le démarrage des activités d'AFRISTAT c'est-à-dire amener les Etats membres à atteindre un niveau élevé de développement de la statistique à travers des programmes et projets communs. Il s'agit aussi d'assister ceux d'entre eux qui n'ont pas atteint ce niveau, pour aller au-delà du niveau commun en leur proposant de nouveaux outils de travail.
29. Plus que par le passé, le programme de travail 2011-2015 devrait être aussi celui de l'innovation. Celle-ci doit être comprise comme le développement des méthodes de travail alternatives pour améliorer la production statistique dans les Etats membres, mais aussi comme l'introduction de nouveaux domaines de travail dans les SNDS. L'innovation ne devra pas être le seul fait d'AFRISTAT, mais également des Etats membres et de leurs partenaires pour répondre à la demande de nouveaux produits statistiques.

2. FORCES, FAIBLESSES ET OPPORTUNITES D'AFRISTAT

30. En sa qualité de jeune organisation internationale, il est difficile de dégager un jugement complet sur l'efficacité d'AFRISTAT ou sur son incapacité à assumer sa mission sur le long terme. Cependant, à partir des études déjà menées sur son fonctionnement et/ou des évaluations successives de la mise en œuvre de ses deux derniers programmes de travail quinquennaux, il est possible de dégager ses forces et ses faiblesses et d'identifier quelques opportunités pouvant renforcer ses capacités d'intervention après treize ans de fonctionnement.
31. De l'avis des partenaires et des Etats membres, AFRISTAT est devenu un acteur incontournable dans le développement de la statistique en Afrique subsaharienne⁴. Unique organisation inter-gouvernementale africaine dont l'objet est la statistique et son développement, l'Observatoire est un centre de compétences dans le domaine de la statistique capable de fournir une assistance technique pertinente à ses Etats membres. Il est aussi un cadre d'échanges et de dialogue entre statisticiens africains. Pour ses Etats membres, AFRISTAT a su mettre en œuvre des actions de formation professionnelle qui pallient les insuffisances ou complètent les cursus suivis par les statisticiens en poste au sein des INS. Cet aspect constitue une réussite reconnue d'AFRISTAT. Si l'Observatoire n'a pas la puissance politique et économique d'autres institutions africaines, le fait que son objet soit uniquement la statistique lui donne une légitimité. Sans que celle-ci ne soit prise comme une panacée ou une arme absolue.

⁴Bilan-évaluation d'AFRISTAT (The European Evaluation Consortium et PLANISTAT Europe. Avril 2003). Une bonne partie des constats relevés ici sont contenus dans ce bilan et dans le rapport 'Améliorer les rapports entre AFRISTAT et ses partenaires' (D. Byk & J.L. Bodin. Février 2009), contribution à l'étude 'Diagnostic institutionnel d'AFRISTAT'.

32. La formation en cours d'emploi, le perfectionnement professionnel sont aussi un des succès d'AFRISTAT. Certes il n'a pas « le monopole » dans ce domaine ; mais, l'alliance de la compétence et de la communauté de statisticiens qui s'est formée autour d'AFRISTAT permet de choisir les bons thèmes et d'organiser les bonnes formations.
33. AFRISTAT est un partenaire qui participe à la réalisation des travaux qui contribuent à l'intégration sous-régionale ou à la mise en œuvre de recommandations internationales. Dans ce domaine, il est incontestable que l'appui et le leadership d'AFRISTAT ont permis la mise en œuvre de programmes de développement statistique nécessaires à l'élaboration des politiques communes (Cf. travaux d'harmonisation statistique pour la CEMAC et l'UEMOA).
34. Cependant, ces atouts n'ocultent pas les faiblesses de l'institution et les critiques qui tiennent tout naturellement à la contradiction qui peut apparaître entre besoins nationaux et régionaux d'une part, et entre les priorités des bénéficiaires des appuis et celles d'AFRISTAT d'autre part. Les quelques difficultés auxquelles l'organisation est maintenant confrontée ne sont que la rançon de son succès : avec les effectifs et le budget qui lui sont actuellement accordés, l'Observatoire n'est pas en mesure de répondre aux demandes d'assistance toujours croissantes qui lui sont adressées.
35. Avec l'accroissement de l'activité et de l'effectif d'experts, les bénéficiaires des appuis d'AFRISTAT constatent une plus grande hétérogénéité de niveaux entre les experts mobilisés. En réalité, cette question est surtout une conséquence du sempiternel problème de faiblesse de ressources propres qui ne permet pas toujours d'attirer le maximum d'experts de grande expérience pour travailler au sein d'AFRISTAT.
36. Sur le plan international, la statistique connaît un développement exceptionnel. Le besoin de mesurer les progrès, d'assurer un bon suivi et évaluation des stratégies de développement et de rendre compte aux bénéficiaires des actions de développement et aux partenaires ouvre de nouveaux horizons à la statistique. De même, aux plans sous-régional et régional, les politiques d'intégration font appel de plus en plus aux méthodes d'évaluation harmonisées afin d'assurer de bonnes comparaisons et d'accélérer par conséquent un développement concerté des pays. Au niveau des Etats, le suivi et évaluation des stratégies nationales de développement exige la disponibilité d'indicateurs fiables et régulièrement calculés. Au cours de la période 2011-2015, le besoin de disposer d'une information chiffrée de qualité sera encore plus important. Le quinquennat précédent, avec ses multiples crises, a donné l'occasion aux gouvernements africains de prendre conscience d'une manière encore plus forte de disposer des systèmes d'information robustes pour lutter contre des événements pour lesquels ils ne sont pas souvent prêts à affronter. Autant d'occasions qui attendent AFRISTAT pour asseoir son rôle sur des bases plus solides.

3 RAPPEL DE LA MISSION ET DE LA VISION D'AFRISTAT, ET OBJECTIF GLOBAL DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2011-2015

37. La mission d'AFRISTAT est inscrite dans le traité qui le crée et sa vision pour les prochaines années reste identique à celle définie dans le programme de travail d'AFRISTAT pour la période 2006-2010. Aussi, l'objectif global de ce dernier programme est-il maintenu dans sa formulation générale pour le prochain quinquennat tout en tenant compte cependant de quelques nouveaux centres d'intérêt au regard du contexte actuel.

3.1 La mission d'AFRISTAT

38. Au cours de la période 2011-2015, la mission d'AFRISTAT restera de «...contribuer au développement des statistiques économiques, sociales et de l'environnement dans les Etats membres et renforcer leurs compétences dans ce domaine ». Il continuera de « collaborer avec les organismes nationaux de statistique des Etats membres et leur apportera son soutien pour la collecte, le traitement et la diffusion de l'information statistique de base et pour la réalisation d'analyses et de synthèses macro-économiques. Il ne pourra se substituer à ces organismes pour la collecte, le traitement et la diffusion de l'information statistique de base dans leur pays. » (Art. 2 du Traité portant création d'AFRISTAT).

39. Les grands principes qui ont toujours présidé au fonctionnement de l'organisation seront maintenus et renforcés. Il s'agit, notamment :

- « du statut d'organisation internationale de service public au profit des Etats membres selon lequel AFRISTAT œuvre sans but lucratif au profit de ses Etats membres ;
- de la subsidiarité qui permet une bonne répartition des responsabilités entre AFRISTAT et les bénéficiaires de son action ;
- de la vocation d'AFRISTAT comme organisation régionale œuvrant pour l'intégration sous-régionale et pouvant étendre son action en direction d'autres Etats d'Afrique subsaharienne ;
- du partenariat qui vise à développer des synergies entre AFRISTAT et les Etats membres d'une part, et entre AFRISTAT et les institutions et organismes œuvrant pour le développement de la statistique en Afrique, d'autre part, pour un meilleur partage des profits de coopération ;
- de la sécurisation du financement des activités d'AFRISTAT sur un fonds de capitalisation qui permet plus de transparence dans la conduite des programmes d'activités et plus de pérennité dans l'action. » (P. 7, PSTA 2006-2010).

3.2 La vision à long terme d'AFRISTAT

40. Les efforts déployés par AFRISTAT depuis le démarrage de ses activités pour accompagner ses Etats membres en matière de développement de la statistique ont abouti à des progrès notoires. Les SSN connaissent des progrès sensibles dans leur mode de fonctionnement grâce au développement de la culture statistique et à la programmation de l'activité statistique qui commence à devenir une réalité. A des degrés divers, des résultats importants ont été enregistrés dans les domaines suivants : organisation des systèmes statistiques, comptabilité nationale, conjoncture et prévision économiques, indices des prix à la consommation, enquêtes sur les conditions de vie des ménages, statistiques d'entreprises, systèmes d'information pour le suivi et évaluation des politiques et programmes de développement et diffusion de l'information statistique.
41. Au-delà de ces avancées significatives, AFRISTAT et ses Etats membres doivent consolider les acquis et poursuivre les actions entreprises pour atteindre des résultats encore plus importants. En particulier, son action devra être renforcée pour lui permettre d'accompagner plus efficacement les Etats membres dans leur recherche de solutions pour l'amélioration des conditions de travail de leurs SSN, tant sur le plan méthodologique qu'au niveau de l'organisation de la production.
42. La vision d'AFRISTAT restera donc celle ayant présidé à l'élaboration du PSTA 2006-2010. Elle a pour objet de « faire de la statistique une réalité quotidienne dans les Etats membres en tant qu'instrument d'intégration économique et un outil incontournable pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi et évaluation des programmes et projets mis à la portée de tous : politiques, décideurs publics, secteur privé et société civile ». (P. 9, PSTA 2006-2010).

3.3 L'objectif global du programme de travail d'AFRISTAT pour la période 2011-2015

43. L'objectif global visé par le programme de travail d'AFRISTAT pour la période 2011-2015 « est d'accompagner chacun des Etats membres dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi et évaluation d'une stratégie nationale de développement de la statistique en harmonie avec les autres stratégies nationales de développement. » (P. 10, PSTA 2006-2010).
44. En premier lieu, il s'agira de consolider les acquis en reprenant la mise en œuvre des actions récurrentes contenues dans les programmes antérieurs. En second lieu, il s'agira d'introduire toute initiative pouvant améliorer la production statistique dans chaque Etat. Pour cela, il conviendra d'identifier les potentialités de chaque SSN et de proposer des plans de réalisation soutenables tant au regard des ressources humaines que des moyens matériels et financiers nécessaires mobilisables par AFRISTAT et les SSN concernés.

4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE TRAVAIL D'AFRISTAT POUR LA PERIODE 2011-2015

45. Le contexte décrit ci-dessus impose à AFRISTAT d'orienter son action vers cinq directions au cours de la période 2011-2015 :

(i) consolider les acquis résultant de la mise en œuvre des programmes de travail antérieurs en rapport avec les cadres régionaux et internationaux de développement de la statistique ;

(ii) introduire des thématiques nouvelles dans les schémas de production statistique des Etats membres en rapport avec de nouveaux besoins exprimés soit par les Etats membres eux-mêmes soit par la communauté internationale ;

(iii) développer et mettre en œuvre des méthodes alternatives à celles ayant habituellement cours dans les Etats membres pour une production statistique durable et plus régulière ;

(iv) apporter une réponse aux sollicitations d'élargissement d'AFRISTAT à d'autres Etats ;

(v) mobiliser des ressources nécessaires au développement d'AFRISTAT et plus particulièrement à la mise en œuvre de son programme travail 2011-2015.

46. Les orientations qui en découlent et sur lesquelles le programme de travail 2011-2015 sera bâti sont déclinées ci-après.

4.1 Orientation 1 : Consolider les acquis résultant de la mise en œuvre des programmes de travail antérieurs

47. La consolidation des acquis couvre l'ensemble des activités programmées par AFRISTAT dans le PSTA 2006-2010 pour lesquelles des résultats tangibles ont été obtenus, mais également celles qui n'ont pas connu de réels progrès au cours de la période. Tous les volets du programme stratégique 2006-2010 sont concernés.

48. Pour la consolidation des acquis, AFRISTAT aura à :

- renforcer ou promouvoir la mise en place d'une organisation des SSN capables de s'adapter aux exigences de la production statistique en optant résolument pour le principe de la gestion axée sur les résultats ;
- apporter l'appui technique aux SSN pour produire des données statistiques fiables et comparables en fonction de la demande exprimée par les utilisateurs et fondée sur les ressources mobilisables, notamment en ce qui concerne les synthèses économiques, les systèmes d'information sectoriels et les autres domaines pour lesquels l'expertise d'AFRISTAT est déjà avérée ;
- promouvoir la vulgarisation de la culture statistique par

- l'amélioration des pratiques de diffusion et d'utilisation des données statistiques, et aider les SSN à s'en approprier ;
- contribuer au développement des ressources humaines en statistique, notamment la poursuite de la formation continue des cadres et de la recherche appliquée en vue de développer des méthodologies adaptées aux réalités des SSN ;
 - développer et dynamiser la fonction «observatoire» d'AFRISTAT par la collecte des données socio-économiques sur les Etats membres et par la conduite des études économiques et statistiques afin de contribuer plus efficacement aux analyses de l'évolution des économies de ses Etats membres ;
 - introduire la démarche qualité dans les travaux des instituts nationaux de statistique ;
 - poursuivre le renforcement institutionnel d'AFRISTAT et le développement de ses ressources propres.

4.2 Orientation 2 : Elargir les domaines d'intervention d'AFRISTAT aux statistiques sectorielles et aux nouvelles thématiques

49. La statistique se développe et embrasse de plus en plus de nouveaux domaines⁵. Au niveau international, de nouvelles initiatives sont prises et des recommandations sont formulées pour traiter de ces nouvelles thématiques. Au cours de la période 2011-2015, il s'agira pour AFRISTAT de s'investir dans ces nouveaux domaines et d'accompagner les Etats membres dans la mise en œuvre des recommandations internationales y relatives.
50. Au premier rang des questions nouvelles, AFRISTAT étendra et renforcera son intervention auprès des Etats membres dans la production et l'amélioration de l'offre des statistiques sectorielles. Cette action passera par le renforcement des relations de travail entre AFRISTAT et les administrations concernées des Etats membres. Les domaines prioritaires sont les statistiques agro-alimentaires, judiciaires, du marché du travail, de la santé, de l'éducation, de l'état civil, de l'énergie, des transports et du tourisme.
51. Le second aspect concerne un certain nombre de sujets d'actualité qui n'ont pas encore fait l'objet d'une attention particulière à AFRISTAT : gouvernance, décentralisation, environnement et changements climatiques, statistiques relatives à l'économie numérique, genre, etc.
52. Dans ces deux cas, AFRISTAT devra renforcer ou développer de nouveaux partenariats avec les organisations internationales traitant de ces questions. Il devra aussi se doter d'une expertise compétente en ces questions en renforçant son équipe de personnel actuelle par le recrutement des agents compétents en nombre suffisant ou en initiant des formations de mise à niveau de ceux qui sont actuellement en poste.

⁵Ces nouveaux domaines comprennent autant de nouvelles thématiques proprement dites que celles qui ne sont pas encore prises en charge par AFRISTAT.

4.3 Orientation 3 : Développer et mettre en œuvre des méthodes alternatives et complémentaires pour une production statistique durable et plus régulière

53. Cette orientation complète la précédente. La collecte des données statistiques reste largement tributaire d'enquêtes lourdes et onéreuses. Le traitement des sources administratives est limité et mérite d'être dynamisé pour en tirer le maximum d'avantages : couverture plus exhaustive des sources d'information, coût de collecte et de traitement relativement peu élevé, disponibilité régulière des données, auto-développement assuré des services impliqués, etc.
54. A titre d'exemple, il s'avère de plus en plus important de développer les comptes satellites et les matrices de la comptabilité sociale pour mieux comprendre le fonctionnement de certains secteurs, notamment l'éducation, la santé, le tourisme et l'environnement. Ces outils reposent sur la disponibilité régulière de données dont les fichiers administratifs constituent une source importante.

4.4 Orientation 4 : Inscrire l'action d'AFRISTAT dans une dynamique de réponse aux sollicitations de son élargissement à d'autres Etats

55. La position et les réalisations d'AFRISTAT au fil des années ont fait de l'institution un modèle en matière de renforcement des capacités des SSN et de réussite dans son domaine. Cette position lui vaut aujourd'hui d'apporter son appui en dehors de sa sphère originelle d'intervention initialement constituée de pays francophones. Le programme de travail 2011-2015 d'AFRISTAT devra permettre à l'Observatoire de se donner les moyens institutionnels et financiers pour répondre favorablement à ces sollicitations.
56. Cette question sera aussi examinée sous l'angle de la contribution qu'AFRISTAT apporte aux institutions d'intégration économique sous-régionales dont les stratégies de développement communes font appel à des données harmonisées. La position privilégiée d'AFRISTAT permet en effet de proposer des méthodologies de traitement harmonisé des données statistiques.
57. Il est attendu que les partenaires techniques et financiers accordent à AFRISTAT le soutien nécessaire pour la mise en œuvre de cette proposition.

4.5 Orientation 5 : Mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du programme de travail 2011-2015

58. La mise en œuvre du programme 2011-2015 nécessitera des ressources humaines complémentaires (Cf. 4.2) et des financements plus importants pour non seulement prendre en charge des activités programmées mais aussi pour tenir compte des implications liées aux appuis à apporter aux institutions d'intégration économique sous-régionales (Cf. 4.4) ainsi que des moyens matériels et équipements correspondants.
59. Par ailleurs, le Fonds AFRISTAT actuel arrive à échéance le 31 décembre 2015. AFRISTAT aura besoin de nouvelles ressources financières pour couvrir la décennie 2016-2025 dans un contexte d'élargissement de ses interventions non seulement vers de nouvelles régions géographiques mais aussi dans des nouveaux domaines statistiques (Cf. 4.2). Afin d'éviter une rupture brutale d'activité à l'entrée de la décennie 2016-2025, des ressources suffisantes devront être disponibles en fin 2015 pour donner à l'institution les moyens de fonctionner normalement. L'étude approfondie sur la restructuration institutionnelle d'AFRISTAT⁶ aura proposé avant la fin de l'année 2015 une évaluation du Fonds AFRISTAT 2016-2025 et un nouveau schéma institutionnel et organisationnel de l'institution.

5 RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION, ET CONDITIONS DE REUSSITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME STRATEGIQUE DE TRAVAIL D'AFRISTAT POUR LA PERIODE 2011-2015

60. Des dispositions idoines devront être prises pour permettre une bonne réalisation du programme de travail d'AFRISTAT pour la période 2011-2015. Aux facteurs endogènes, il conviendra aussi de tenir compte des conditions dont AFRISTAT n'aura pas la maîtrise. En effet, les Etats membres (à travers leurs stratégies nationales de développement de la statistique) et les partenaires techniques et financiers (avec les concours de leurs programmes et projets d'appui aux Etats et à AFRISTAT) sont appelés à apporter une large contribution au succès du programme.
61. En plus des conditions techniques, il importe aussi de tenir compte des contextes politiques des Etats membres ainsi que des événements internationaux majeurs qui peuvent influencer positivement ou négativement sur la mise en œuvre du programme de travail d'AFRISTAT pour la période 2011-2015.

⁶La 18ème session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT, tenue le 16 avril 2009 à Ouagadougou (Burkina Faso), a décidé de la conduite d'une telle étude dont les résultats devront être disponibles avant fin 2012.

5.1 Risques

62. Parmi les risques majeurs pouvant compromettre la réalisation du programme, on peut relever :
- (i) la non-appropriation des objectifs du programme par les experts d'AFRISTAT ou une modification profonde des orientations stratégiques du programme au cours de leur exécution ;
 - (ii) le faible engagement des Etats à financer la mise en œuvre des SNDS et la faible capacité d'absorption de l'assistance par les SSN ;
 - (iii) une réduction drastique des ressources d'AFRISTAT pour des raisons exogènes graves ;
 - (iv) les conséquences d'une grave crise mondiale (ou de graves crises nationales) provoquant un environnement défavorable ou contraire à la démarche globale contenue dans le programme.
63. En plus de la participation de l'ensemble des experts d'AFRISTAT et des instituts nationaux de statistique⁷ au processus d'élaboration du programme, des dispositions devront être prises pour familiariser l'ensemble des parties prenantes au contenu du programme. Les actions de sensibilisation (ateliers internes de mise à niveau, travaux en réunion de coordination, interventions des experts dans les réunions des conseils nationaux de statistique des Etats membres, fiches de vulgarisation du programme, etc.) seront menées tout le long de la période pour faciliter l'appropriation. Dans le même ordre d'idées, AFRISTAT poursuivra le plaidoyer en faveur de la statistique auprès des autorités responsables de la statistique dans les Etats membres. Une meilleure organisation de la coordination statistique dans les Etats membres, avec la participation d'AFRISTAT, devra permettre de réduire voire d'annihiler certains risques.



⁷ Un groupe de projet a été mis en place pour élaborer ce programme. Les INS de cinq Etats membres y ont participé.

5.2 Conditions de réussite

64. Sous réserve des risques évoqués ci-dessus et fort de son expertise, AFRISTAT réunit les conditions nécessaires pour réaliser son programme de travail 2011-2015. En ce qui concerne la consolidation des acquis, la dynamique engagée pour la mise en œuvre du PSTA 2006-2010 reste constante. Les activités nouvelles (orientations 2 à 4) seront introduites au fur et à mesure que le Comité de direction d'AFRISTAT pourvoira les experts en nombre suffisant qui seront recrutés sur le Fonds AFRISTAT et grâce au financement des partenaires. AFRISTAT établira également des relations avec les PTF intéressés par les nouveaux domaines de travail.
65. Sur le plan des ressources financières, le rythme de mobilisation des contributions actuel est insatisfaisant. Mais les gouvernements des Etats membres se sont engagés à libérer la totalité de leurs contributions⁸, ce qui permettra à AFRISTAT de disposer de ressources financières suffisantes pour la réalisation du programme 2011-2015, compte non tenu des apports extérieurs.
66. Les efforts, déployés par AFRISTAT, devront rencontrer un écho favorable auprès des SSN. Ceux-ci devront, à leur tour, veiller à faire preuve d'efforts similaires de renforcement des capacités statistiques pour réaliser leurs SNDS. Sur ce point, la réussite sera soumise à la capacité des gouvernements à organiser la coordination au sein des SSN et à s'assurer une collaboration régulière et étroite des PTF.
67. En plus de la mobilisation des ressources, les Etats devront poursuivre les mutations institutionnelles des SSN en vue de les rendre plus aptes à produire davantage. Dans cette perspective, les instituts nationaux de statistique devront renforcer leur autonomie qui contribue à les rendre plus crédibles.



⁸Les représentants des Etats membres ont adopté la résolution de s'acquitter de leurs contributions au 31 décembre 2009 (Cf. 18ème session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT, op. cit.).



Bénin



Burkina Faso



Burundi



Cameroun



Centrafrique



Comores



Congo



Côte d'Ivoire



Gabon



Guinée



Guinée-Bissau



Guinée Equatoriale



Mali



Mauritanie



Niger



Sénégal



Tchad



Togo



Organisation Internationale

BP E 1600 Bamako, Mali

Tél. +223 20 21 55 00 / 80

Fax : +223 20 21 11 40

E-mail : [afriostat@afriostat.org](mailto:afristat@afriostat.org)

Site web : www.afriostat.org